



Fiche action CGEAC 2023

(Document fenêtres adaptables)

REFERENCE AUX OBJECTIFS DE LA CGEAC (Précisez page 2 appel à projets)	
INTITULE DE L'ACTION :	
DISCIPLINE(S) ARTISTIQUE(S)	
STRUCTURE ARTISTIQUE ET JURIDIQUE SUPPORT -Précisez nom, adresse, téléphone	
INTERVENANT(S) -Précisez nom(s), prénom(s), téléphone(s) -Fournir une photocopie de la CI -Fournir un CV uniquement en annexe	
LIEU DE REALISATION -Précisez la (les) commune(s) et le(s) lieu(x) d'intervention(s) -Précisez si QPV	
TEMPS DE L'ACTION Péri, extra ou scolaire	
CALENDRIER D'INTERVENTION	-Date(s) début et fin de l'action : -Nombre total d'heures du projet : - Durée par enfant : -Fréquence par semaine ou période :
BENEFICIAIRES DE L'ACTION Précisez si résidents QPV	Publics cibles : Agés : Nombre de participants filles/garçons :
PRESENTATION DETAILLEE ET CONTENU DE L'ACTION : Précisez : -Les modalités d'organisation -Le rôle et la place des différents acteurs <ul style="list-style-type: none"> • Pour les projets en temps scolaires cette rubrique doit être remplie séparément (annexe 1 à destination des enseignants page 3) 	

INTERET DE L'ACTION AU REGARD DES CRITERES DE LA CGEAC	
PARTENAIRES MOBILISES	
RESSOURCES MOBILISEES (Mobilisation d'agents Etat ou collectivité, moyens techniques,..)	
CONCERTATION ET EVALUATION Description du dispositif de concertation utilisé pour l'élaboration et le suivi de l'action	
VALORISATION DE L'ACTION Est-il envisagé une restitution de l'action ? Est-il envisagé des prolongements pédagogiques, si oui développez.	

INDICATEURS

INDICATEURS DE SELECTION A LA VUE DES OBJECTIFS

1. Cœuvrer à la démocratisation culturelle et à l'égal accès à la culture pour l'ensemble de la population : Faire apparaître :

- 1.1 **Une démarche de parcours** visant à un accès égal de tous à l'art et à la culture.
- 1.2 **Une transversalité des disciplines** pour faciliter l'accès à la culture et aux artistes.
- 1.3 **La mixité des jeunes et les projets partagés entre les différents types d'établissements relevant de l'éducation formelle ou non-formelle.**
- 1.4 **Le renforcement des compétences du personnel encadrant** les jeunes en matière de médiation.
- 1.5 **Le renforcement de l'équité territoriale**

Le renforcement d'un accès autonome à la culture pour tous.

2. Garantir une qualité éducative, artistique et culturelle :

Faire apparaître :

- 2.1 **Des compétences reconnues en matière d'éducation artistique et culturelle** (artistes ou structures).
- 2.2 **L'intégration des contraintes environnementales et sociétales** en vue de tenter de les lever.
- 2.3 **Les moyens et conditions de faisabilité** de mise en œuvre de l'action (objectifs, calendrier, publics visés, prévisionnel financier), les moyens de réalisation techniques et humains.

3. S'inscrire dans une démarche concertée et collaborative avec tous les partenaires compétents :

Faire apparaître :

- 3.1 **La complémentarité et articulation entre les dispositifs existants.**
- 3.2 **L'appui sur les structures ressources.**
- 3.3 **La mutualisation d'actions** en vue de projets de territoires (regrouper les moyens).
- 3.4 **La mises en réseau** (événements, dispositifs, structures) **et concertation** en vue de complémentarités thématiques et calendaires (programmations concertées).
- 3.5 **Des procédures d'évaluation** des actions et de la démarche menée dans la CGEAC.

Ces indicateurs ne sont pas tous obligatoires mais les projets devront en intégrer le plus possible afin d'affirmer leur priorisation.

ANNEXE 2 : TEMPS SCOLAIRE	à destination des enseignants
CIRCONSCRIPTION : NOM DE(S) L'ECOLE(S) :	
NOM et Prénom du ou des enseignant(es) :	
Niveau(x) de classe(s) : Nombre de classes concernées :	
PRESENTATION DETAILLEE : Le contenu de l'action : Quel ancrage dans le projet d'école ?	
Les effets attendus sur les apprentissages : <ul style="list-style-type: none"> - Fondamentaux - Spécifiques au PEAC 	
Les finalités des interventions : <ul style="list-style-type: none"> - Atelier de pratique - Rencontre d'œuvres, de lieux culturels, ... - Acquisition de connaissances 	
Les modalités concrètes de déroulement de l'action	
Le rôle de l'enseignant dans le projet : En amont, pendant et en aval	

L'Inspecteur de l'Education nationale de la circonscription ou le Chef d'établissement :

NOM / PRENOM	FONCTION	AVIS

Commentaire éventuel :

DATE :

Signature :

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION			
Nom du projet :			
DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros
Charges spécifiques à l'action		Ressources propres (autofinancement)	
Achats		Subventions demandées	
Prestations de service		DRAC	
Matières et fournitures		DDCS (contrat ville Etat)	
Services extérieurs		Education Nationale	
Locations		CAF	
Entretien		Département	
Assurances		Région	
Autres services extérieurs		Métropole de Montpellier	
Honoraires		Commune (s) <i>Précisez</i>	
Publicité			
Déplacements, missions <i>précisez si intervenants ou transport des élèves</i>		Contrat de Ville collectivités	
Charges de personnel			
Salaires et charges		Coopérative école (OCCE)	
		Europe	
		ASP (emplois aidés)	
		Autres recettes attendues <i>(Précisez mécénat, fonds privés etc.)</i>	
Frais généraux			
		Ressources indirectes affectées <i>Précisez</i>	
Coût total du projet		Total des recettes	
Emploi et contributions en nature		Contributions volontaires en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et de prestations		Bénévolat	
Personne (s) bénévole (s)		Prestations en nature (logistique, encadrement, déplacements, repas)	
Autre (s)		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	